

Direction générale de l'environnement (DGE)
 Biodiversité et paysage
 Ressources en eau et économie hydraulique

Rétablissement de la migration piscicole
Installations hydroélectriques à assainir et qualité des habitats piscicoles
 Bassin versant de la Sarine

Classes de valeurs d'habitats (Objectifs habitats OFEV)
 (Tab. 5 - ch. 4 du rapport)

- Le rétablissement du continuum longitudinal est nécessaire à la conservation de la faune piscicole. Il s'agit d'habitats revêtant une importance cantonale, voire fédérale.
- Le rétablissement du continuum longitudinal est nécessaire à la conservation de la faune piscicole. Il s'agit d'habitats revêtant une importance régionale.
- Le rétablissement du continuum longitudinal peut contribuer à la conservation de la faune piscicole. Il s'agit d'habitats revêtant une importance locale.

Obstacles (> 0.2 m / rayon de 1'000 mètres) Réseau hydrographique

- Naturel 0.2 < h < 1 mètre
- Artificiel h > 1 mètre
- seuil assaini
- 2-501 n° de concession hydroélectrique
- Limite de bassin versant

Ecomorphologie

- naturel / semi-naturel
- peu atteint
- très atteint
- non naturel / artificiel
- enterré / non visité

Frai naturel (truite de rivière/lacustre)

- faible
- moyen
- important
- très important
- inexistant

1 : 25'000
 Dessin : dt
 15.04.15

